

DÉLIBÉRATION

N°2014-06-23

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2014

Président: François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Corinne BÉBIN)

Sont présents: M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Guy-Michel BÉROCHE, M. Philippe BENASSAYA, Mme Agnès BENELLI-SOARES, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER (pouvoir de Mme Patricia GISLE), Mme Pascale RENAUD, M. Richard RIVAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTÈVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MÉNÉ, M. Michel CROUZAT, Mme Laurence de PINS, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Daniel GUERSON (pouvoir de Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN), M. Patrick CHARLES (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie BOËLLE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, Mme Magali ORDAS, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Martine SCHMIT, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Florence MELLOR), Mme Béatrice RIGAUD-JURÉ, Mme Annick PÉRILLON (pouvoir de Mme Emmanuelle de CRÉPY), M. François SIMÉONI, M. Benoît de SAINT SERNIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN

M. Arnaud HOURDIN

Mme Sonia BRAU

M. Frédéric BUONO-BLONDEL

M. Erik LINOUIER

Mme Patricia GISLE (pouvoir à M. Patrice PANNETIER)

Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Patrick CHARLES)

Mme Marie BOËLLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER)

Mme Corinne BÉBIN (pouvoir à M. François de MAZIÈRES)

Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE)

Mme Emmanuelle de CRÉPY (pouvoir à Mme Annick PÉRILLON)

Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN (pouvoir à M. Daniel GUERSON)

Secrétaire de séance : François-Xavier BELLAMY

Date de convocation: 16 juin 2014 Date d'affichage de la convocation:

Nombre de conseillers en exercice : 64 Nombre de membres présents : 52 Nombre de pouvoirs : 7

N° de l'ordre du jour :

2014.06.23:

Nouvelle désignation des représentants de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Paro appelés à siéger au sein des Commissions Consultatives de l'Environnement

(CCE) des aérodromes de Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay.

M. Luc WATTELLE, rapporteur, donne lecture de la délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses article L.571-13 et R.571-70 à R.571-80 ;

Vu l'arrêté préfectoral des Yvelines n°2013022-0002 du 22 janvier 2013, portant sur le renouvellement de la Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral des départements de l'Essonne et des Yvelines n°2012174-0001 du 22 juin 2012, modifiant l'arrêté n°11-041/DRE du 27 juin 2011 portant sur la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral des départements de l'Essonne et des Yvelines n°2012348-0001 du 13 décembre 2012 modifiant l'arrêté inter-préfectoral n°201285-0001 du 2 juillet 2012 portant sur le renouvellement de la composition de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble ;

Vu la précédente délibération n°2014-04-14 du Conseil communautaire du 10 avril 2014 relative notamment à la représentation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP) au sein des CCE ;

Vu le courrier de la Direction de la réglementation et des élections de la Préfecture en date du 3 juin relatif aux représentants de la CAVGP au sein des CCE des aérodromes de Saint-Cyr-l'Ecole, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay.

La Commission Consultative de l'Environnement (CCE), prévue par l'article L.571-13 du Code de l'environnement, représente l'outil privilégié de concertation entre les différentes parties concernées par l'activité de l'aérodrome. Elle est notamment consultée sur toute question d'importance relative à l'aménagement ou à l'exploitation de l'aérodrome qui pourrait avoir une incidence sur les zones affectées par le bruit.

Conformément aux dispositions de l'article R571-73 du Code de l'environnement, les membres des Commissions Consultatives de l'Environnement des aérodromes de Saint-Cyr-l'École, de Toussus-le-Noble et de Vélizy-Villacoublay sont répartis de façon égalitaire en trois collèges, à savoir :

- le 1^{er} collège, composé des professions aéronautiques ;
- le 2^{ème} collège, composé des collectivités locales ;
- le 3^{ème} collège, composé des associations.

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc agit en lieu et place des communes membres en matière de gestion des nuisances sonores, au titre de sa compétence « protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ».

Ainsi, lors de la séance du 10 avril 2014, l'assemblée délibérante a désigné ses représentants appelés à siéger à des Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE) des aérodromes de Saint-Cyr-l'École, de Toussus-le-Noble et

de Vélizy-Villacoublay. Il s'agit de conseillers communautaires et municipaux des communes membres concernées par le bruit de l'aérodrome.

Or, par courrier du 3 juin 2014, la Préfecture des Yvelines a signifié à Versailles Grand Parc que, conformément aux dispositions de l'article R.571-73 du Code de l'environnement, les représentants des EPCI au sein des CCE doivent impérativement être conseillers communautaires. Cette obligation légale n'ayant pas été formellement respectée, il convient de procéder à une nouvelle élection pour désigner les représentants de Versailles Grand Parc au sein des trois CCE susvisées.

Par ailleurs, concernant l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay, la Préfecture a bien voulu accéder à la demande de la CAVGP en portant sa représentation à deux membres titulaires et deux membres suppléants.

En revanche, compte-tenu du nombre total de membres déjà conséquent au sein de la CCE de Saint-Cyr-l'Ecole, Monsieur le Préfet des Yvelines n'a pas souhaité modifier la représentation de Versailles Grand Parc.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Se portent candidats:

- Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole :
 - Déléqués titulaires :
 - M. Thierry VOITELLIER
 - M. Marc TOURELLE
 - M. Richard RIVAUD
 - M. Claude JAMATI

Mme Sonia BRAU

- M. Bernard DEBAIN
- Délégués suppléants :
 Mme Marie BOËLLE
 Mme Géraldine LARDENNOIS
 Mme Pascale RENAUD
 Mme Stéphanie BANCAL
- Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay :
 - Délégués titulaires :
 M. Jacques BELLIER
 Mme Anne PELLETIER-LEBARBIER
 - Délégués suppléants : Mme Frédérique KIBLER M. Guy-Michel BEROCHE
- Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble :

The second of th

- Délégués titulaires :
 - M. Patrick CHARLES
 - M. Fabrice MAZIER
 - M. Patrice PANNETIER
 - M. Jacques BELLIER
 - M. Jean-Marc LE RUDULIER

Mme Caroline DOUCERAIN

- Délégués suppléants :

M. Jean-Loup AGOPIAN

M. Pierre LANCINA

Mme Patricia GISLE

Mme Frédérique KIBLER

Mme Juliette ESPINOS

M. Jean-Loup ROTTEMBOURG

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE,

- de procéder au scrutin public à une nouvelle élection des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein des Commissions Consultatives de l'Environnement (CCE) des aérodromes de Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble et Vélizy-Villacoublay;
- 2) de désigner comme représentant(e)s titulaires et suppléant(e)s de Versailles Grand Parc appelé(e)s à siéger au sein du collège composé des collectivités locales de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'École ;

Délégués titulaires :

- M. Thierry VOITELLIER
- M. Marc TOURELLE
- M. Richard RIVAUD
- M. Claude JAMATI
- M. Bernard DEBAIN

Délégués suppléants :

Mme Marie BOËLLE

Mme Géraldine LARDENNOIS

Mme Pascale RENAUD

Mme Stéphanie BANCAL

Mme Sonia BRAU

3) de désigner comme représentant(e)s titulaires et suppléant(e)s de Versailles Grand Parc appelé(e) à siéger au sein du collège composé des collectivités locales de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay :

Délégués titulaires :

M. Jacques BELLIER

Mme Anne PELLETIER-LEBARBIER

Délégués suppléants:

Mme Frédérique KIBLER

M. Guy-Michel BÉROCHE

de désigner comme représentant(e)s titulaires et suppléant(e)s 4) de Versailles Grand Parc appelé(e)s à siéger au sein du collège composé des collectivités locales de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Toussus-le-Noble :

Déléqués titulaires :

M. Patrick CHARLES

M. Fabrice MAZIER

M. Patrice PANNETIER

M. Jacques BELLIER

M. Jean-Marc LE RUDULIER

Mme Caroline DOUCERAIN

Déléqués suppléants :

M. Jean-Loup AGOPIAN

M. Pierre LANCINA

Mme Patricia GISLE

Mme Frédérique KIBLER

Mme Juliette ESPINOS

M. Jean-Loup ROTTEMBOURG

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire. Nombre de présents : 52

Nombre de suffrages exprimés : 59 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité.

Pour le Président, Par délégation,

Olivier BERTHELOT Directeur Général des Services

